



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 11 décembre
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 05 décembre 2025

Étaient présent(e)s : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première Adjointe

Gérard GUERRERO, Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT, Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD, Carole HALGAND, Adjoint(e)s
Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI⁽¹⁾, Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Conseiller(e)s municipaux(ales).

Étaient excusé(e)s et représenté(e)s : Emilien GOGUEL-MAZET par Louisa HAMMOUCHE, Djelloul OUARET par Patrick MAGRO, Ludovic DI MEO par Audrey CERMOLACCE, Gaëlle LECOQ par Roselyne MANDRAS

Étaient excusé(e)s et non représenté(e)s : Nathalie CIPRIANI, Thierry AUDIBERT,

Étaient absent(e)s : Anne OLIVERO, Bertrand CONNIN, Philippe REYNAUD

Secrétaire de séance : Maëva CHALLIES-SANCHEZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20251211-02-12-2025-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2025
Publication : 16/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

(1) Arrivée après le vote de la 8^{ème} question



DELIBERATION N°02.12.2025

OBJET : VIE ASSOCIATIVE – Attribution de subventions aux associations – Exercice budgétaire 2025 – 5^{ème} répartition.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« La présente délibération a pour objet de déterminer les associations attributaires de subventions au titre de la 5^{ème} répartition de l'année 2025, à savoir :

Secteur	Attributaire	Libellé	BP 2025
Citoyenneté	Centre Social de la Gavotte Peyret	Nouvel an Berbère 2026	1 000,00 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer ».

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu la réforme de l'instruction budgétaire et comptable M57,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

APPROUVE la liste des subventions de fonctionnement attribuées, telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions prévues pour les associations concernées.

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2025 en section de fonctionnement – article 65748, chapitre 65.



Le Maire,

André MOLINO